

MAIRIE DE CHASSIERS



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES -

Ce qui change au 01 janvier 2019

A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 01 janvier 2019 : les démarches d'inscription des électeurs seront simplifiées, la fiabilité des listes électorales améliorée et la tâche des mairies allégée.

A partir du 01 janvier 2019, les électeurs pourront s'inscrire au plus proche du scrutin.

Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Chaque électeur devra

- Etre âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019,
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne
- Jouir de son droit de vote en France ou dans pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union Européenne
- Apporter la preuve de son attache avec la commune d'inscription

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte du **LUNDI au VENDREDI UNIQUEMENT le matin** de 9 heures à 12 heures.

PLANNING DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES RECYCLABLES

COLLECTE	JOUR
ORDURES MENAGERES	LE VENDREDI MATIN
POUBELLES JAUNES	MARDI DES SEMAINES PAIRES

Il faut sortir les poubelles la veille au soir.

SITE INTERNET : www.chassiers.fr/